NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE
DU BUDGET PRIMITIF 2023
DU BUDGET ANNEXE « RÉSIDENCE AUTONOMIE LES HORTENSIAS »

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au Budget Primitif et au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le centre communal d'action sociale (CCAS) de Forges-Les-Eaux : elle est disponible sur le site internet de la commune de Forges-Les-Eaux.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires d'annualité, d'universalité, d'unité, d'équilibre et d'antériorité. Le Budget Primitif doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, la Présidente, ordonnateur est autorisée à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre 2023.

Le Budget Primitif 2023 a été voté le 14 Avril 2023 par le conseil d'administration du CCAS. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat du CCAS, aux jours et heures habituels d'ouverture du CCAS situé en Mairie, soit sur le site internet de la commune à la rubrique « Services municipaux », puis en cliquant sur l'onglet « Finance » du menu « Navigation ».

Ce budget a été réalisé sur les bases du Débat d'Orientation Budgétaire présenté le 31 mars 2023, avec la volonté :
- de contenir l'évolution à la hausse des dépenses de fonctionnement des services, du fait d'un contexte inflationniste généralisé qui impacte l'ensemble des dépenses courantes et quotidiennes des services, et notamment les dépenses d'énergie ;
- de maintenir le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;

Le budget du CCAS comprend un budget principal qui retrace les dépenses et recettes du CCAS, et deux budgets annexes que sont la résidence autonomie « Les Hortensias » et le service d'aides à domicile. Ces 2 budgets annexes, distincts du budget principal, sont cependant votés par le CCAS : ils permettent d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par les seuls usagers, pour équilibrer les comptes.

I. LA SECTION D'EXPLOITATION

I-A) Généralités

Le budget d'exploitation permet à la résidence autonomie d'assurer le quotidien. Il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de ce service, et aux services et activités proposées aux résidents.

Les dépenses

Les dépenses d'exploitation sont constituées par les salaires du personnel de la résidence autonomie, l'entretien et la consommation bâtiment de la résidence, les achats de matières premières et de fournitures, les activités et animations proposées aux résidents.

Les charges de personnel 2023 représentent 14.95 % des dépenses d'exploitation de la résidence autonomie.

Les dépenses totales d'exploitation 2023 sont évaluées à **372 478.00 €.**

Les recettes

Les recettes d'exploitation correspondent principalement aux loyers versés par les résidents.

Cette recette est estimée en 2023 à 150 000.00 €.

Les recettes totales d'exploitation 2023 sont prévues pour un total de **372 478.00 €.**

I - B) Les principales dépenses et recettes de la section d'Exploitation

DÉPENSES D'EXPLOITATION	BP 2022	BP 2023
DÉPENSES DU GROUPE I DÉPENSES D'EXPLOITATION COURANTE	99 550.00 €	**131 980.43 €**
TOTAL DÉPENSES DU GROUPE II DÉPENSES AFFÉRENTES AU PERSONNEL	46 600.00 €	**55 700.00 €**
TOTAL DÉPENSES DU GROUPE III DÉPENSES AFFÉRENTES A LA STRUCTURE	163 960.07 €	**184 797.57 €**
TOTAL DES DÉPENSES	**310 110.07 €**	**372 478.00 €**

RECETTES D'EXPLOITATION	BP 2022	BP 2023
TOTAL RECETTES DU GROUPE II AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	150 500.07 €	**162 100.91 €**
TOTAL RECETTES DU GROUPE III PRODUITS FINANCIERS	12 301.78 €	**14 828.00 €**
TOTAL RECETTES DES GROUPES II + III DE L'EXERCICE	162 801.85 €	**176 928.91 €**
Reprise de l'excédent de fonctionnement antérieur	147 308.22 € *(excédent 2020)*	195 549.09 € *(excédent 2021)*
TOTAL DES RECETTES	**310 110.07 €**	**372 478.00 €**

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

II-A) Généralités

Contrairement à la section d'exploitation qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'Investissement est liée aux projets de la résidence autonomie à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Les dépenses

Les dépenses d'investissement sont constituées de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux.

Pour 2023, les dépenses d'équipement sont estimées à 52 041.46 €.

Les dépenses totales d'investissement 2023 sont évaluées à **69 469.46 €.**

Les recettes

Les recettes d'investissement correspondent principalement aux subventions d'investissement qui peuvent être sollicitées de partenaires financiers, en lien avec les projets d'investissement retenus.

Pour 2023, les subventions d'investissement sont prévues pour un total de 14 304.00 €.

Les recettes totales d'investissement 2023 sont estimées à **69 469.46 €.**

II-B) Vue d'ensemble de la section d'investissement

EMPLOIS D'INVESTISSEMENT	BP 2022	BP 2023
13 – Subventions d'investissement (amortissement)	11 800.00 €	14 428.00 €
16 – Dépôts et cautionnements reçus	3 000.54 €	3 000.00 €
21 – Immobilisations corporelles	36 416.53 €	52 041.46 €
TOTAL DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT	**51 217.07 €**	**69 469.46 €**
D001 – Résultat d'investissement cumulé antérieur (déficit)	0.00 €	0.00 €
TOTAL GÉNÉRAL DES EMPLOIS	**52 217.07 €**	**69 469.46 €**

RESSOURCES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	BP 2023
13 – Subvention d'investissement	0.00 €	14 304.00 €
165 – Dépôts et cautionnements reçus	3 000.54 €	2 000.00 €
28 – Amortissement des immobilisations	0.07 €	4 949.00 €
TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT	**3 000.61 €**	**21 253.00 €**
R001 – Résultat d'investissement cumulé antérieur (excédent)	48 216.46 €	48 216.46 €
TOTAL GÉNÉRAL DES RESSOURCES	**51 217.07 €**	**69 469.46 €**

II-C) Les prévisions d'investissement 2023 :

Les principales dépenses d'investissement sont estimées à 52 041.46 €, détaillées ci-après :

- Provisions pour achat de mobilier et de matériel informatique
- Aménagements divers de la résidence
- Réfection d'appartements

II-D) Les prévisions de subventions d'Investissement 2023 :

Les principales recettes d'investissement, sont les suivantes :

-aide du Département pour l'achat de mobilier pour la résidence : 14 304 €

III. LES DONNÉES SYNTHÉTIQUES DU BUDGET PRIMITIF 2023 – RÉCAPITULATION

III – A) Dépenses et recettes d'exploitation :

Dépenses d'exploitation	372 478.00 €
TOTAL Dépenses d'exploitation	**372 478.00 €**
Déficit 2021 reporté au BP 2023	0.00 €
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES 2023	**372 478.00 €**

Recettes d'exploitation	176 928.91 €
TOTAL Recettes d'exploitation	**176 928.91 €**
Excédent 2021 reporté au BP 2023	195 549.09 €
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES 2023	**372 478.00 €**

III – B) Emplois et ressources d'investissement :

Subventions d'investissement – Chap 13 (amortissement)	14 428.00 €
Emprunts et dettes assimilées – Chap 16 (dépôts et cautions)	3 000.00 €
Dépenses d'équipement – Chap 21 (y compris restes à réaliser)	52 041.46 €
TOTAL Emplois d'investissement	**69 469.46 €**
Reprise du déficit d'investissement 2021 au BP 2023	0.00 €
TOTAL GÉNÉRAL DES EMPLOIS 2023	**69 469.46 €**

Excédent de fonctionnement 2022 affecté en investissement au BP 2023	0.00 €
Subventions d'investissement – Chap 13	14 304.00 €
Emprunts et dettes assimilées – Chap 16 – (Dépôts et cautions)	2 000.00 €
Amortissement des immobilisations – Chap 28	4 949.00 €
TOTAL Ressources d'investissement	**21 253.00 €**
Reprise de l'excédent d'investissement 2021 au BP 2023	48 216.46 €
TOTAL GÉNÉRAL DES RESSOURCES 2023	**69 469.46 €**

III - D) ETAT DE LA DETTE

La dette du budget annexe de la résidence autonomie « Les Hortensias » est inexistante.

Au 1er janvier 2023, le capital restant dû s'établi à **0.00 €**.

Fait à Forges-les-Eaux, le 14 avril 2023
La Présidente
Christine LESUEUR

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.